



ASSEMBLEE GENERALE
67^{ème} session
Rome, 1 Décembre 2010

FR

UNIDROIT 2010
A.G. (67) 3
Original: anglais
octobre 2010

**Point No. 5 de l'ordre du jour: Adoption du Programme de travail de l'Organisation
pour la période triennale 2011-2013**

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Adoption du Programme de travail pour la période triennale 2011-2013</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des ressources allouées pour la mise en œuvre du Programme de travail actuel, approuver l'insertion des nouveaux sujets au Programme de travail futur et établir la priorité à donner à chaque sujet</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2010 – A.G. (67)2, C.D. (89) 4(c), C.D. (89) 7 Add. 1, C.D. (89) 7 Add. 2, C.D. (89) 7 Add. 3, C.D. (89) 7 Add. 4 et C.D. (89) 7 Add. 5</i>

I.	Introduction	
A.	Critères pour inclure des activités au Programme de travail	3
B.	Critères pour établir la priorité à donner à chaque sujet	3
II.	Programme de travail actuel	4
A.	Activités législatives	5
1.	<i>Principes relatifs aux contrats du commerce international – 3^{ème} édition</i>	5
2.	<i>Avant-projet de Protocole spatial</i>	6
3.	<i>Convention de Genève sur les titres</i>	6
4.	<i>Guide législatif sur les Principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents</i>	7
B.	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap	7
C.	Promotion, mise en œuvre des instruments adoptés par UNIDROIT (ou basés sur des projets d'UNIDROIT) et coopération juridique	8
1.	<i>Promotion et mise en œuvre</i>	8
2.	<i>Coopération juridique</i>	8
D.	Activités non législatives	8

1.	<i>Programme de bourses de recherche / Programme de stages</i>	8
2.	<i>Bibliothèque d'UNIDROIT</i>	9
3.	<i>Publications</i>	9
4.	<i>Site Internet et Bibliothèques dépositaires</i>	9
5.	<i>Base de données UNILAW</i>	10
E.	Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance	10
F.	Administration, services d'appui et gestion des locaux	10
III.	Programme de travail pour la période triennale 2011 – 2013: recommandations par le Conseil de Direction et actions demandées à l'Assemblée Générale	11
A.	<i>Proposition d'instrument sur la compensation des instruments financiers</i>	12
B.	<i>Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers</i>	13
C.	<i>Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS)</i>	14
D.	<i>Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement</i>	15
	<i>i) Aspects de droit privé du financement agricole</i>	15
	<i>ii) Cadre juridique pour l'entreprise sociale</i>	16
E.	<i>Proposition d'élaboration d'une loi modèle sur la protection des biens culturels</i>	17

I. Introduction

1. Conformément à l'article 5(3) du Statut, le Conseil de Direction, lors de sa 89^{ème} session (Rome, 10 – 12 mai 2010), a fait des recommandations concernant le nouveau Programme de travail pour la période triennale pour adoption par l'Assemblée Générale, en analysant les propositions soumises par des Gouvernements membres, des organisations internationales, l'industrie et les correspondants d'UNIDROIT en vue de formuler des recommandations.

A. Critères pour inclure des activités au Programme de travail

2. En vue d'établir les critères présidant au futur Programme de travail d'UNIDROIT, le Conseil et l'Assemblée Générale ont identifié les lignes directrices suivantes (pour des détails, voir UNIDROIT 2005 C.D. (84) 19; A.G. (59) 4):

a) *des avantages potentiels clairement établis* au regard des demandes des Gouvernements, des Organisations internationales, et du secteur privé qu'UNIDROIT entreprenne des travaux;

b) *des arguments convaincants* qu'UNIDROIT est l'Organisation la mieux placée au regard des autres Organisations pour réaliser des travaux sur un projet déterminé;

c) *l'absence de risque de duplication des travaux ou de recouvrements malencontreux* avec les travaux entrepris au sein d'autres Organisations ainsi que des mécanismes appropriés en vue d'une coordination entre les Organisations;

d) l'assurance qu'à tout moment au moins un sujet du Programme de travail soit clairement identifié comme destiné à *répondre aux besoins des pays en développement*;

e) des délais réalistes et prévisibles pour l'achèvement des projets;

f) *un financement adéquat* dans le cadre du budget ordinaire ou assuré de façon spécifique par des contributions extra statutaires ou provenant du secteur privé.

B. Critères pour établir la priorité à donner à chaque sujet

3. Depuis quelques années déjà, les diverses activités de l'Organisation sont régulièrement classées selon leur degré de priorité: "basse", "moyenne" ou "élevée". Ce classement semble refléter pour l'essentiel l'opinion du Conseil de Direction sur l'importance relative de l'activité, plutôt que sur le niveau des ressources à allouer aux diverses activités. On s'est ainsi trouvé dans la situation dans laquelle toutes les activités du Programme de travail actuel étaient, éventuellement, classées comme ayant une priorité "élevée". Le Secrétariat estime qu'une planification correcte de l'utilisation de ses ressources limitées exige plus de rigueur dans l'établissement des priorités. Lors de sa 89^{ème} session, le Conseil de Direction était par conséquent invité à appliquer les critères suivants dans la détermination du degré de priorité à accorder aux diverses activités:

a) *Priorité en matière d'allocation de coûts de réunions*. Le modèle des coûts de réunions varie selon la méthodologie adoptée pour chaque projet. En général toutefois, on peut distinguer les projets pour lesquels il faut réunir des groupes de travail plus larges pour lesquels la le Secrétariat prend en charge les frais de voyage et de séjour de tous les participants (comme c'est le cas pour la préparation de nouveaux chapitres des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international), des projets qui suivent le modèle comité d'étude/ comités d'experts gouvernementaux¹. Dans l'hypothèse d'un modèle de développement de projet impliquant

1 Dans les cycles du Programme de travail au cours desquels une réunion d'un groupe de travail est prévue, seuls € 20.000 peuvent être alloués chaque année à d'autres réunions. Dans les cycles du Programme de travail au cours desquels aucune réunion d'un groupe de travail n'est prévue, le

seulement des réunions de Comités d'étude la première année et une combinaison de Comités d'étude et de Comités d'experts gouvernementaux les années suivantes, il semblerait en général prudent de ne pas prévoir plus de deux (au maximum trois) projets au Programme de travail en question en même temps. Lorsque plus de deux projets sont à l'étude, le Conseil de Direction était invité à décider:

i) quels projets (jamais plus de deux, au maximum trois, en même temps) devraient être prioritaires ("*priorité élevée*");

ii) quels projets pourraient aller de l'avant au cas où les coûts liés aux projets prioritaires s'avéraient moins élevés que prévus (par exemple parce que le Secrétariat obtient des fonds extrabudgétaires), libérant ainsi des ressources dans le budget régulier ("*priorité moyenne*"); ou

iii) quels projets ne devraient aller de l'avant qu'après l'achèvement d'autres projets ou sur la base d'un financement entièrement extrabudgétaire ("*priorité basse*");

b) *Priorité en matière d'allocation de ressources humaines.* Etant donné que, dans une organisation aussi petite qu'UNIDROIT, le personnel impliqué dans l'exécution de projets doit également être disponible pour des fonctions de soutien général (par exemple, traductions, correspondance, enquêtes publiques, promotion des instruments, il n'est pas prudent d'attribuer plus de 75 % du temps des fonctionnaires à un projet donné. Ainsi, les paramètres de priorité pourraient être posés selon les critères suivants:

i) "*priorité élevée*" – au moins 70%;

ii) "*priorité moyenne*" – pas plus de 50%;

iii) "*priorité basse*" – pas plus de 25%;

c) *Fonctions indispensables.* Les fonctions indispensables sont soit celles imposées par le Statut organique d'UNIDROIT (par exemple, bibliothèque, gouvernance), soit celles qui sont autrement nécessaires pour son fonctionnement (par exemple, gestion et administration). Ces fonctions revêtent de par leur nature même une "*priorité élevée*", ce qui explique qu'elles sont soutenues par des ressources humaines et financières spécifiquement attribuées.

4. Le Conseil de Direction a convenu d'appliquer ces critères dans la détermination du degré de priorité à accorder aux divers projets et activités du Secrétariat. Tenant compte de ces critères, le présent document fournit les informations concernant le Programme de travail actuel, tel qu'approuvé en partie par l'Assemblée Générale lors de sa 65^{ème} session (Rome, 2 décembre 2009), ainsi que les différents sujets que le Conseil de Direction a recommandé d'inclure au Programme de travail triennal (voir, en particulier, les documents UNIDROIT 2010 – C.D. (89) Misc. 4 et (C.D. (89) 7, Addenda 1 à 7).

II. Programme de travail actuel

5. A sa 89^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2010), le Conseil de Direction

a) a confirmé sa recommandation concernant le degré de priorité à donner à la finalisation des projets suivants:

i) la Convention sur les titres intermédiés;

ii) les Chapitres additionnels aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international; et

iii) l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap;

b) a recommandé à l'Assemblée Générale d'inclure au Programme de travail de l'Institut des travaux relatifs à un Guide législatif sur des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents;

c) a pris note des fonctions de Dépositaire, des efforts de promotion et des activités non législatives menés par le Secrétariat et a confirmé leur position dans le Programme de travail de l'Institut.

6. L'Assemblée Générale a appuyé ces recommandations lors de sa 65^{ème} session (Rome, 2 décembre 2009). Elle avait alors autorisé le Secrétariat à effectuer les premières recherches et les consultations nécessaires pour fournir au Conseil de Direction les informations requises de manière à présenter des propositions pour l'établissement du nouveau Programme de travail pour la période triennale 2011-2013, en particulier l'inclusion éventuelle de tout nouveau projet (UNIDROIT 2008 – A.G. (63) 10, paras. 18-27).

7. Les sections suivantes comprennent des informations, en termes monétaires, sur les allocations aux divers projets et travaux de l'Institut durant l'année financière 2010, sur la base du Programme de travail et du budget approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 65^{ème} session (Rome, 2 décembre 2009). Il présente également, le cas échéant, une indication sommaire des actions demandées pour le prochain exercice triennal.

A. Activités législatives²

1. *Principes relatifs aux contrats du commerce international – 3^{ème} édition* ***

8. Lors de sa 89^{ème} session, le Conseil de Direction a pris note du stade avancé des travaux sur la nouvelle édition des Principes relatifs aux contrats du commerce international. Il a exprimé son appréciation au Groupe de travail et à son Président pour cette remarquable réalisation et a approuvé en substance les nouveaux projets de Chapitres proposés en les considérant pleinement satisfaisants. Tout en différant l'approbation formelle de l'édition 2010 des Principes à sa prochaine session, le Conseil a exprimé l'espoir que la nouvelle édition recevrait une très ample publicité, notamment par l'organisation d'événements de promotion dans les différentes régions du monde. Le Conseil a décidé que la finalisation de ce projet était prioritaire (C.D.(89) Misc. 4, point 4).

9. Vu les indications qui précèdent et la priorité accordée à ce projet par le Conseil de Direction et approuvée par l'Assemblée Générale, lors de sa 65^{ème} session (A.G. (65) 10, paras. 15 et 27), le Secrétariat a alloué, au cours de l'année 2010, les suivantes ressources pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1. 3.1)	€	65.650
Coûts des réunions	Réunions en 2010 (Ch. 1.5)		43.425
	Services techniques (Ch. 6.5)		4.000
	Missions liées aux sessions de rédaction (Ch. 1.6)		5.000
Consultation / promotion			0
Documentation / traduction			35.350
Total		€	153.425

10. Aucune réunion du Groupe de travail pour la préparation de nouveaux chapitres des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international n'est prévue pour la période triennale 2011-2013. Au cours de cette période, les activités du Secrétariat viseront à promouvoir les Principes.

² Priorité accordée par le Conseil de Direction: élevée *** – moyenne ** – basse *.
Les chiffres indiqués dans le présent document correspondent aux allocations budgétaires 2010.

2. *Avant-projet de Protocole spatial*

11. Lors de sa 89^{ème} session, le Conseil a pris note des progrès remarquables accomplis au cours de l'année écoulée par le Comité d'experts gouvernementaux chargé de la préparation d'un avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux et a autorisé la convocation par le Secrétariat d'une cinquième session de ce Comité afin de résoudre les questions restées en suspens. Sous réserve de la conclusion satisfaisante de cette session, le Conseil pourrait également autoriser, lors de sa 90^{ème} session en 2011, la tenue d'une Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole qui en résulterait. Le Conseil a décidé que finalisation de ce projet était prioritaire (C.D. (89) Misc. 4, point 5).

12. Vu les indications qui précèdent et la priorité accordée à ce projet par le Conseil de Direction et approuvée par l'Assemblée Générale, lors de sa 65^{ème} session (A.G. (65) 10, paras. 15 et 27), le Secrétariat a alloué, au cours de l'année 2010, les suivantes ressources pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 118.305
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1) <i>Depuis février 2008, 1 fonctionnaire associé est financé par la UK Foundation (€ 4.000/mois)</i>	24.750
Coûts des réunions	CEG: locaux de la FAO (Ch. 1.5)	10.000
	Interprètes (Ch. 6.5)	7.500
Consultation / promotion	Réunions de consultations informelles (Ch. 1.6)	3.360
Documentation / traduction	Fonctionnaire (Ch. 2.1, 3.1)	14.980
	Correspondance (Ch. 6.3)	1.500
Total		€ 180,395

13. Le projet devrait être achevé pour l'essentiel en 2010 et, sous réserve de l'approbation du Conseil de Direction, le projet de Protocole sera soumis pour son adoption à une Conférence diplomatique qui devrait se tenir dans ce but au courant du deuxième trimestre 2011 ou du premier trimestre 2012. A la suite de la Conférence diplomatique, les activités du Secrétariat seront consacrées à l'établissement du registre international en vertu du Protocole et à la promotion pour son entrée en vigueur dès que possible.

3. *Convention de Genève sur les titres*

14. Le projet devrait être achevé en 2011, avec la publication de la version révisée du Commentaire officiel sur la Convention et des documents relatifs aux déclarations préparés par le Secrétariat pour assister les Etats contractants pour la formulation des déclarations conformément à la Convention. En 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	15.000
	(Services de consultants) Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	16.700
Coûts des réunions		3.307
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	3.914
Documentation/traduction	Fonctionnaires pour traductions (Ch. 2.1, 3.1)	40.800
Total		€ 79.721

15. Les activités du Secrétariat pour la période triennale 2011–2013 viseront à promouvoir la Convention.

4. **Guide législatif sur les Principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents** **/*

16. Lors de sa 89^{ème} session, le Conseil a pris note des mesures envisagées par le Secrétariat pour élaborer un futur guide législatif contenant des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents. Vu la charge de travail du Secrétariat, tenant compte des projets en cours et des projets proposés pour la période triennale 2011-2013, le Conseil a décidé que les travaux sur le guide législatif procèderaient à un rythme actif.

17. Le Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre, constitué par la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés a tenu sa première réunion post-conférence au siège d'UNIDROIT du 6 au 8 septembre 2010. Les deux premiers jours de la réunion du Comité (à savoir le lundi 6 Septembre, et le mardi 7 Septembre 2010) ont été consacrés à un Colloque sur le droit des marchés financiers. Le Secrétariat a décidé de publier les documents du Colloque dans un numéro spécial de la Revue de droit uniforme. Le dernier jour, le Comité a repris ses travaux à huis clos, avec la seule participation de ses membres et des délégués des Etats membres d'UNIDROIT présents en qualité d'observateurs, pour examiner les points suivants de l'ordre du jour: a) le projet du "Kit en vue de l'adhésion" à la Convention de Genève sur les titres; b) l'accueil réservé à la Convention dans les divers pays et les propositions en vue de sa promotion; c) la portée d'un guide législatif sur des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents; et d) le nouvel instrument proposé sur la compensation des instruments financiers.

18. Pour 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1) (Services de consultants)	15.000
Coûts des réunions		6.000
Total		€ 21.000

19. Compte tenu des restrictions budgétaires imposées au Secrétariat, pour la période triennale 2011-2013, il est prévu que les ressources en personnel et les réunions liées à ce projet seront partagées avec un autre projet dans le domaine du droit des marchés financiers, à savoir le nouvel instrument proposé sur la compensation des instruments financiers (voir ci-dessous, para. 45)

B. **Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap** ***

20. Les informations sur les fonctions de Dépositaire du Secrétariat, les progrès faits depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

21. Ces fonctions ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 80.212
Consultation / promotion	<i>En 2010, le Secrétariat a participé à un certain nombre d'activités de consultations visant à promouvoir la ratification de la Convention du Cap. Le coût de ces activités sera presque entièrement couvert par des donations de la US Uniform Law Foundation.</i>	0
Total		€ 80,212

C. Promotion, mise en œuvre des instruments adoptés par UNIDROIT (ou basés sur des projets d'UNIDROIT) et coopération juridique ***

1. Promotion et mise en œuvre

22. Les informations sur les activités de promotion du Secrétariat, les actions menées depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

23. Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	77.160
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		6.500
Coûts des réunions	Interprètes/Services techniques (Ch. 6.5)		2.000
Consultation / promotion	Consultation (1.6)		0
Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		20.340
	Traductions externes (dans des langues autres que l'anglais et le français) (Ch. 10)		0
Total		€	106.000

2. Coopération juridique

24. Les informations sur les activités du Secrétariat en matière de coopération juridique, les actions menées depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

25. Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	14.950
Total		€	14.950

D. Activités non législatives

1. Programme de bourses de recherche / Programme de stages ***

26. Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine, les actions menées depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

27. Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	17.100
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		14.450
Autres	Bourses (Ch. 11.0) <i>Un certain nombre de bourses sont financées par des Gouvernements d'Etats membres et par des donations privées</i>		10.000
Total		€	41.550

2. Bibliothèque d'UNIDROIT

28. Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine, les actions menées depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2 et C.D.(89) 11).

29. La Bibliothèque constitue une activité permanente de l'Institut. Pour 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	2.100
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		206.400
Achat de livres et de revues, reliure, logiciel	Ch. 9		111.490
Total		€	319.990

3. Publications

***/**

30. Les informations sur les activités du Secrétariat en matière de publications, les actions menées depuis la 88^{ème} session du Conseil et les questions que le Conseil devra examiner lors cette session sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2 et C.D.(89) 12).

31. Ces activités ont un caractère permanent. Pour 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	45.000
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		65.500
Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)		11.000
	Impression de publications (Ch. 5)		16.500
Total		€	138.000

32. En 2011, le Secrétariat publiera la troisième édition des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, le Commentaire officiel et les documents des déclarations relatifs à la Convention de Genève sur les titres. Les estimations des coûts seront fournies dans les documents pertinents à soumettre à l'Assemblée Générale en 2011.

4. Site Internet et Bibliothèques dépositaires

**

33. Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine, les actions menées depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir les documents UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2 et C.D.(89) 13).

34. Ces activités ont un caractère permanent. En 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	14.100
Total		€	14.100

5. Base de données UNILAW

**

35. Les informations sur les activités du Secrétariat dans ce domaine, les actions menées depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

36. UNILAW constitue une activité permanente. Pour 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2) <i>Le salaire d'une assistante à temps partiel est pris en charge par la Fondation de droit uniforme</i>	€	73.100
Documentation	<i>Site Internet: € 4.000 (financé par la Fondation de droit uniforme)</i>		0
Total		€	73.100

E. Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance ***

37. Le Chapitre relatif à la gouvernance du Programme de travail de l'Institut concerne essentiellement le fonctionnement de l'Assemblée Générale, du Conseil de Direction et de la Commission des Finances, ainsi que des activités du Secrétariat y relatives.

38. En vue de stimuler une meilleure coordination entre les organes de direction de l'Institut et d'encourager la cohérence de leurs décisions, depuis 2009, il est coutume d'organiser deux sessions de l'Assemblée Générale: la première en été, au cours des deux mois qui suivent la session du Conseil de Direction, la deuxième en automne pour approuver le budget pour l'exercice financier suivant et pour adopter les autres décisions institutionnelles dans le but de soumettre à l'appréciation de l'Assemblée Générale les résultats des délibérations du Conseil de Direction.

39. Jusqu'à la fin de l'exercice financier 2010, le Secrétariat a alloué les ressources suivantes pour ce projet:

Coûts du personnel	Secrétaire général et fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	187.665
Coûts des réunions	Interprètes / services techniques (Ch. 6.5)		10.000
	Conseil de Direction et Comité Perm. (Ch. 1.1)		41.703
Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		7.000
	Commissaire aux comptes (Ch. 1.4)		3.500
	Représentation (Ch. 6.4)		3.000
Documentation / traduction	Correspondance (Ch. 6.3)		2.500
	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		81.465
	Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		76.950
Total		€	413.783

F. Administration, services d'appui et gestion des locaux ***

40. En 2009, le Secrétariat a réussi à réunir les ordinateurs utilisés par tous les fonctionnaires dans le cadre d'un réseau soutenu par un serveur. Du matériel informatique nouveau ainsi que des licences de logiciels supplémentaires ont été achetés avec les ressources existantes. Le Secrétariat a réuni et placé dans un archive central électronique un grand nombre de documents institutionnels et de travail qui, jusqu'à présent, figuraient dans des ordinateurs individuels. Cela permettra un accès plus facile et un stockage en toute sécurité grâce à une sauvegarde quotidienne systématique. Le Secrétariat dispose maintenant des conditions techniques pour mettre en œuvre un système électronique intégré pour l'enregistrement, le suivi et l'archive de la correspondance et des documents, qui est déjà opérationnel depuis mai 2010.

41. Jusqu'à la fin de l'exercice financier 2010, le Secrétariat envisage l'allocation suivante des ressources approuvées en vertu du budget³ pour ces activités:

Coûts du personnel	Secrétaire général et fonctionnaires (y compris, en partie, le Secrétaire général adjoint chargé de l'administration) (Ch. 2. 1, 3.1)	€ 137.310
	Services généraux (y compris le trésorier, le technicien informatique, les assistants administratifs, employés de bureau) (Ch. 2. 1, 3.1)	258.770
Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)	2.500
Divers	Coûts de l'entretien (électricité, chauffage, eau, assurances de l'immeuble, matériel de bureau, entretien de l'immeuble, louage d'ouvrage) (Ch. 7)	152.470
	Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 4)	930
	Assurance accidents (Ch. 3.2)	8.500
	Rémunération pour collaborateurs occasionnels (Ch. 2.2)	20.000
	Papeterie, téléphone, fax et Internet (Ch. 6.1, 6.2)	40.000
	Divers (Ch. 6.6)	2.000
Total		€ 622.480¹

¹ Les dépenses indiquées ci-dessus correspondent aux frais généraux qui sont alloués *pro quota* aux différents projets et activités.

III. Programme de travail pour la période triennale 2011–2013: recommandations par le Conseil de Direction et actions demandées à l'Assemblée Générale

42. Lors de sa 89^{ème} session, le Conseil de Direction a recommandé à l'Assemblée Générale d'inclure les projets législatifs suivants dans le Programme de travail pour la période triennale 2011-2013, outre les projets en cours ainsi que les projets récurrents non législatifs (voir le document UNIDROIT 2010 – C.D. (89) Misc. 4)

- (a) Elaboration d'autres Protocoles à la Convention du Cap, notamment sur les questions spécifiques portant sur des matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (C.D. (89) 4(c))
- (b) Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) (C.D. (89) 7 Add. 1)
- (c) Proposition d'un instrument sur la compensation des instruments financiers (C.D. (89) 7 Add. 2)
- (d) Proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels (C.D. (89) 7 Add. 3)
- (e) Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement
 - (i) Aspects de droit privé du financement agricole (C.D. (89) 7 Add. 4)
 - (ii) Elaboration d'une proposition internationale de cadre juridique pour l'entreprise sociale (ou pour un certain type d'entreprise sociale) (C.D. (89) 7 Add. 5)

³ Ces chiffres comprennent les dépenses de € 46.126 qui ne sont pas expressément prévues dans le budget 2010 pour l'ameublement de la nouvelle salle de réunion de la Bibliothèque, qui, sur autorisation de la Commission des Finances, seront largement couvertes par l'excédent reporté de l'année financière 2009.

43. L'Assemblée Générale devra examiner ces recommandations en vue de l'adoption du Programme de travail triennal lors de sa 67^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2010). En vue de faciliter le processus de consultation interne que les Etats membres devront suivre, le Secrétariat a mis en ligne les documents nécessaires pour préparer l'adoption du Programme de travail triennal, tel que soumis au Conseil de Direction (C.D.(89) 7, Addenda 1 à 5), dans la partie du site de l'Internet d'UNIDROIT généralement accessible aux Gouvernements des Etats membres et les a distribués lors de la 66^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 23 juin 2010).

44. Les sections suivantes fournissent l'estimation des coûts concernant les projets qui figurent ci-dessous. Ce document fournit, au besoin, des estimations en vue d'éventuels financements supplémentaires ou de l'impact sur l'affectation des ressources actuelles à d'autres projets. Il convient de relever que, à ce stade, les estimations données ne peuvent être que provisoires⁴. Les prévisions fournies ci-dessous partent de l'hypothèse de deux années de travaux préparatoires, y compris les travaux au niveau du Comité d'étude, et une année de négociations au niveau intergouvernemental⁵. Il faut cependant noter que la structure triennale du Programme de travail d'UNIDROIT ne permet pas nécessairement de procéder à une estimation précise des coûts pour la totalité du cycle des projets législatifs qui, pour la plupart, durent plus longtemps. Etant donné le stade actuel des projets législatifs en cours au sein de l'Institut (avant-projet de Protocole spatial), et le stade préliminaire des travaux sur le guide législatif pour accroître les transactions sur les marchés financiers émergents, sous réserve de pouvoir disposer de contributions extrabudgétaires, le Secrétariat ne prévoit pas de disposer des ressources suffisantes pour suivre des comités d'étude sur plus de trois sujets en même temps et pour pouvoir passer au stade de la 2^{ème} ou 3^{ème} année d'un projet futur avant 2013.

A. Proposition d'instrument sur la compensation des instruments financiers***

45. Lors de sa 89^{ème} session, en 2010, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a recommandé d'inclure dans le Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2011-2013, de façon prioritaire, un projet visant à la préparation d'un instrument international sur la compensation des instruments financiers. Si l'Assemblée Générale devait approuver son introduction dans le Programme de travail, le projet commencerait en 2010 et devrait passer à la phase intergouvernementale en 2013.

	Budget (en euro)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Au total
Coûts du personnel **	Ch. 2.1/3.1	75,000	75,000	75,000	225,000
Consultations (2 missions en Europe, 2 missions intercontinentales)	Ch. 1.6	7,220	7,220	7,220	21,660
2 réunions d'un Comité pilote (4 experts, 3 jours chaque réunion, sans interprétation)	Ch. 1.5	22,320	0	0	22,320

4 L'expérience montre que l'évolution des coûts liés aux projets est progressive et il est habituel que les coûts augmentent lorsque l'on s'approche de la phase finale, notamment en raison de la nécessité d'organiser des réunions intergouvernementales une fois achevée les travaux préparatoires internes au Secrétariat. La fréquence de telles réunions, ainsi que le nombre de participants, ne sont pas faciles à prévoir avant qu'un projet n'ait effectivement commencé.

5 Les prévisions de coûts pour les réunions des Comités pilote et des Comité d'étude impliquent qu'UNIDROIT couvre les frais de voyage des experts qui participent à ces réunions. Les dépenses de personnel liées aux projets ont été calculés sous forme de coût variable en fonction du niveau de priorité proposé par le Conseil de Direction sur la base du coût moyen brut du personnel professionnel de l'Institut. Le coût global des éventuels projets futurs, à ce stade, est basé sur un modèle standard de coût anticipé et est donc pour l'essentiel le même pour tous les projets.

2 réunions d'un Comité d'étude (10 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	46,000	0	46,000
	Ch. 6.5	0	7,380	0	7,380
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (5 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	0	15,400	15,400
	Ch. 6.5	0	0	12,300	12,300
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	0	13,500	13,500	27,000
	Ch. 5	0	0	8,000	8,000
Total (sans les coûts de personnel)		29,540	74,100	56,420	160,060
Total (avec les coûts de personnel)		104,540	149,100	131,420	385,060
+ frais généraux					
**Les coûts relatifs au personnel sont calculés sur une moyenne des coûts des fonctionnaires. Ce coût sera entièrement couvert par une contribution volontaire par le biais du financement d'un expert, offert par la Fédération allemande des banques, avec le soutien du Ministère fédéral de la Justice de l'Allemagne.					

B. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers **/*

46. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

47. En cas d'approbation par l'Assemblée Générale d'inclure ce projet au Programme de travail, il commencerait en 2010 et devrait passer à la phase intergouvernementale en 2013.

	Budget (en euros)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Au total
Personnel ** 70% - priorité élevée 50% - priorité moyenne 30% priorité basse	Ch. 2.1/3.1	100.000	100.000	100.000	300.000
		72.000	72.000	72.000	216.000
		36.000	36.000	36.000	108.000
Consultations (2 missions en Europe, 2 missions intercontinentales)	Ch. 1.6	7.220	7.220	7.220	21.660
2 réunions d'un Comité pilote (4 experts, 3 jours chaque réunion, sans interprétation)	Ch. 1.5	22.320	0	0	22.320
2 réunions d'un Comité d'étude (10 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	46.000	0	46.000
	Ch. 6.5	0	7.380	0	7.380

2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (5 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	0	15.400	15.400
	Ch. 6.5	0	0	12.300	12.300
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	0	13.500	13.500	27.000
	Ch. 5	0	0	8.000	8.000
Total (sans les coûts de personnel)		29.540	74.100	56.420	160.060
Total (avec les coûts de personnel) (max. et min., selon la priorité attribuée au projet)		129.540/ 65.000	174.100/ 110.100	156.420/ 92.420	460.060/ 267.520
+ frais généraux					
** les coûts relatifs au personnel sont calculés sur une moyenne des coûts des fonctionnaires					

C. Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) **/*

48. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

49. En cas d'approbation par l'Assemblée Générale d'inclure ce projet au Programme de travail, il commencerait en 2010 et devrait passer à la phase intergouvernementale en 2013.

	Budget (en euros)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Au total
Personnel ** 70% - priorité élevée 50% - priorité moyenne 30% priorité basse	Ch. 2.1/3.1	100.000	100.000	100.000	300.000
		72.000	72.000	72.000	216.000
		36.000	36.000	36.000	108.000
Consultations (2 missions en Europe, 2 missions intercontinentales)	Ch. 1.6	7.220	7.220	7.220	21.660
2 réunions d'un Comité pilote (4 experts, 3 jours chaque réunion, sans interprétation)	Ch. 1.5	22.320	0	0	22.320
2 réunions d'un Comité d'étude (10 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	46.000	0	46.000
	Ch. 6.5	0	7.380	0	7.380
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (5 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	0	15.400	15.400
	Ch. 6.5	0	0	12.300	12.300
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	0	13.500	13.500	27.000
	Ch. 5	0	0	8.000	8.000
Total (sans les coûts de personnel)		29.540	74.100	56.420	160.060

Total (avec les coûts de personnel) <i>(max. et min., selon la priorité attribuée au projet)</i>		129.540/ 65.000	174.100/ 110.100	156.420/ 92.420	460.060/ 267.520
+ frais généraux					
** les coûts relatifs au personnel sont calculés sur une moyenne des coûts des fonctionnaires					

D. Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement

i) Aspects de droit privé du financement agricole

*

50. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

51. En cas d'approbation par l'Assemblée Générale d'inclure ce projet au Programme de travail, il commencerait en 2010 et devrait passer à la phase intergouvernementale en 2013.

	Budget (en euros)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Au total
Personnel ** <i>70% - priorité élevée</i>	Ch. 2.1/3.1	100.000	100.000	100.000	300.000
<i>50% - priorité moyenne</i>		72.000	72.000	72.000	216.000
<i>30% priorité basse</i>		36.000	36.000	36.000	108.000
Consultations <i>(2 missions en Europe, 2 missions intercontinentales)</i>	Ch. 1.6	7.220	7.220	7.220	21.660
2 réunions d'un Comité pilote <i>(4 experts, 3 jours chaque réunion, sans interprétation)</i>	Ch. 1.5	22.320	0	0	22.320
2 réunions d'un Comité d'étude <i>(10 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)</i>	Ch. 1.5	0	46.000	0	46.000
	Ch. 6.5	0	7.380	0	7.380
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux <i>(5 jours chaque session, avec interprétation)</i>	Ch. 1.5	0	0	15.400	15.400
	Ch. 6.5	0	0	12.300	12.300
Documentation/ Traduction <i>(y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)</i>	Ch. 2.1/3.1	0	13.500	13.500	27.000
	Ch. 5	0	0	8.000	8.000
Total (sans les coûts de personnel)		29.540	74.100	56.420	160.060
Total (avec les coûts de personnel) <i>(max. et min., selon la priorité attribuée au projet)</i>		129.540/ 65.000	174.100/ 110.100	156.420/ 92.420	460.060/ 267.520
+ frais généraux					
** les coûts relatifs au personnel sont calculés sur une moyenne des coûts des fonctionnaires					

ii) Cadre juridique pour l'entreprise sociale

****/***

52. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

53. En cas d'approbation par l'Assemblée Générale d'inclure ce projet au Programme de travail, il commencerait en 2010 et devrait passer à la phase intergouvernementale en 2013.

	Budget (en euros)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Au total
Personnel ** 70% - priorité élevée 50% - priorité moyenne 30% priorité basse	Ch. 2.1/3.1	100.000 72.000 36.000	100.000 72.000 36.000	100.000 72.000 36.000	300.000 216.000 108.000
Consultations (2 missions en Europe, 2 missions intercontinentales)	Ch. 1.6	8.700	8.700	8.700	26.100
2 réunions d'un Comité pilote (6 experts, 3 jours chaque réunion, sans interprétation)	Ch. 1.5	30.280	0	0	30.280
2 réunions d'un Comité d'étude (12 experts, 3 jours chaque réunion, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	58.560	0	58.560
	Ch. 6.5	0	7.380	0	7.380
2 sessions d'un Comité d'experts gouvernementaux (5 jours chaque session, avec interprétation)	Ch. 1.5	0	0	24.620	24.620
	Ch. 6.5	0	0	7.380	7.380
Documentation/ Traduction (y compris publication d'un Commentaire officiel / Rapport explicatif en anglais et en français)	Ch. 2.1/3.1	13.500	13.500	13.500	40.500
	Ch. 5	0	0	7.000	7.000
Total (sans les coûts de personnel)		52.480	88.140	61.200	201.820
Total (avec les coûts de personnel) (max. et min., selon la priorité attribuée au projet)		152.480/ 88.480	188.140/ 124.140	161.200/ 97.200	501.8200 /309.820
+ frais généraux					
** les coûts relatifs au personnel sont calculés sur une moyenne des coûts des fonctionnaires					

54. Comme cela a été indiqué ailleurs, on propose que si ce projet devait être introduit au Programme de travail de l'Institut, il serait mené conjointement par les Secrétariats d'UNIDROIT et de l'IDLO, ce dernier ayant notamment accepté de lever les fonds nécessaires par un appel à des donateurs externes (voir le document C.D. (89) 7 Add. 5, para. 79). Ainsi, les coûts réels qui seraient imputés à UNIDROIT seraient les coûts liés au fonctionnaire auquel le projet serait assigné.

55. Selon le degré de priorité qui sera attribué par le Conseil de Direction (voir para. 10(b) ci-dessus), les coûts liés au personnel pour ce projet pourraient se situer entre 100.000 € et 36.000 € par an.

E. Proposition d'élaboration d'une loi modèle sur la protection des biens culturels *

56. Les informations sur ce projet, les progrès faits depuis la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale sont fournies ailleurs (voir le document UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 2).

57. Pour le moment, UNIDROIT collabore avec l'UNESCO sur ce sujet dans le cadre de la collaboration habituelle entre organisations et le membre du personnel (Mme M. Schneider) y travaille actuellement en sus de ses fonctions. Des indications quant au développement du projet et aux éventuelles implications financières d'UNIDROIT seront fournies ultérieurement.